PHI-6500 Stage en enseignement

I OBJECTIFS

Le *Stage en enseignement* vise à permettre à l'étudiant de maîtrise en philosophie déjà bien engagé dans sa recherche, d'acquérir, durant la poursuite de ses études, une expérience en enseignement dans le réseau de l'enseignement collégial.

Pour s'inscrire à cette activité de formation, l'étudiant devra remplir le formulaire d'inscription, lequel devra être validé par un maître de stage et par la Directrice des programmes de 2e et 3e cycles. Par la suite, l'étudiant devra transmettre le formulaire dûment signé à etudes@fp.ulaval.ca.

Modalités particulières

1. Avant de s'inscrire au stage, l'étudiant de maîtrise devra avoir complété au moins une session à temps complet.
2. L'étudiant a la responsabilité de trouver un maître de stage qui acceptera de le superviser. Celui-ci devra être un professeur du réseau collégial ayant au moins trois années d'expérience en enseignement et détenant une maîtrise en philosophie. C'est le Directeur des programmes qui valide le choix du maître de stage.
3. Le stage doit comprendre au moins 140 heures d'activités, dont un minimum de 15 heures d'enseignement en classe incluant au moins deux prestations différentes, l'assistance aux cours du maître de stage à raison de 6 heures par semaine, les heures nécessaires à la préparation des cours, et éventuellement à la supervision des étudiants et au travail de correction (celui-ci ne devra pas occuper plus de 15 heures de travail durant le stage). Les heures consacrées à la rédaction du Rapport d'activités font également partie du stage.
4. Le stage impose aussi à l'étudiant de se familiariser avec les devis du MELS concernant les cours de philosophie offerts dans le réseau de l'enseignement collégial.
5. L'étudiant qui s'inscrit au stage ne peut pas, durant sa scolarité, s'inscrire au cours PHI-7750 *Enseignement individuel*, et ce, dans le but de maintenir la pondération actuelle des séminaires dans le cadre du programme de Maîtrise en philosophie.
6. L'étudiant ne peut s'inscrire au stage s'il a déjà été inscrit au cours PHI-2117 *Stage* du Baccalauréat en philosophie.

II OBJECTIFS

a) Initier l'étudiant à la pratique de l'enseignement de la philosophie dans le réseau de l'enseignement collégial.

b) Initier les étudiants aux différentes tâches de l'enseignement, outre l'enseignement en classe : la préparation des cours, éventuellement la supervision des étudiants, l'élaboration d'examens et de sujets de travaux, le travail de correction.

c) Développer les capacités de l'étudiant à transmettre un contenu philosophique à un public de non-initiés, de manière accessible, mais aussi précise et rigoureuse.

d) Inciter l'étudiant à développer une réflexion personnelle sur sa conception de l'enseignement de la philosophie.

e) Permettre à l'étudiant d'acquérir une connaissance précise des devis ministériels des cours de philosophie.

III CONTENU

Voir formulaire d'inscription.

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Sous la supervision de son maître de stage, l'étudiant devra remplir l'ensemble des tâches prévues et détaillées sur son formulaire d'inscription. Le maître de stage s'engage à accompagner l'étudiant sur une base hebdomadaire durant une session complète du cycle collégial, à lui prodiguer ses conseils et à lui faire des suggestions constructives sur la préparation et la prestation des enseignements en classe, ainsi que sur les tâches connexes prévues.

V CRITÈRES ET MODES D'ÉVALUATION

Au terme de son stage, l'étudiant devra faire un rapport d'activités d'environ quinze pages (double interligne, équivalent times 12), résumant (pour 1/3) le déroulement de son stage et proposant (pour les 2/3) une réflexion personnelle sur son expérience d'enseignement.

Le maître de stage évalue le rapport de l'étudiant et adresse au Directeur des programmes un bref rapport (2-3 pages) sur les travaux de l'étudiant, en formulant une recommandation de note selon le barème en vigueur à la Faculté de philosophie. C'est le Directeur des programmes de 2e et 3e cycles qui attribue la note sur la base de ce rapport.

La note proposée par le maître de stage est pondérée de la façon suivante :

40 % pour la préparation des cours et éventuellement des tâches connexes (qualité des notes de cours personnelles, des différents outils pédagogiques, du matériel et de la documentation choisis, correction, supervision);

40 % pour la prestation en classe (qualité du contenu, qualités formelles et pédagogiques de la présentation);

20 % pour le rapport d'activités.

Notation selon l'échelle en vigueur à la Faculté de philosophie.

Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*.